



COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION

PORT PEDALES ASSOCIATION

3, Lot. Hubert De Lisle
97460 SAINT-PAUL
GSM. 0692.85.02.79 – FAX. 0262.45.22.55

REGLEMENT PARTICULIER

«**GRAND PRIX DE LA VILLE DU PORT** »
Dimanche 01 Mai 2011

ITINERAIRE : Départ : Boulevard de la Commune de Paris, aller et retour sur le Boulevard du Stade Manès au Port, jusqu'au rond point de la Glacière. **Arrivée :** sur le Boulevard de la Commune de Paris. (Hauteur du Stade Manès)

CIRCUIT Bd. Commune de Paris de 2,800 Km

CATEGORIES ET HORAIRES :

Pass'Cyclisme / Cadets / Fém. Jun-Sen :	08 h 45	25 tours	soit 70 Km
Minimes :	10 h 15	12 tours	soit 33.600 Km
Féminines Jeunes Min-Cad :	10 h 16	12 tours	soit 33.600 Km
Benjamins :	11 h 30	3 tours	soit 8.400 Km
Pupilles :	11 h 45	2 tours	soit 5.600 Km
Poussins :	11 h 45	1 tour	soit 2.800 Km
Cat. 1-2-3, Junior:	12 h 00	36 tours	soit 100.800 Km

☛ ***Les Féminines auront un classement Minime/Cadette, Junior/Senior.***
Arrêt de l'émargement 15 minutes avant chaque départ.

DEPANNAGE : A pied autour du circuit sur le côté droit de la chaussée pour toutes les catégories.

RAVITAILLEMENT : Autorisé pour les Pass'Cyclisme Cadet du 10^{ème} au 20^{ème} tour. Autorisé pour la Cat. 2 / 3, Junior uniquement à pied sur le côté droit de la chaussée. La zone de ravitaillement est la suivante : à la fin du 9^{ème} tour jusqu'au 30^{ème} tour.

COURSE EN CIRCUIT : Tout coureur doublé peut être arrêté et classé par les commissaires de course.

PRIX AUX COUREURS : Pas de Grille Fédéral

RECOMPENSES : Les trois premiers des catégories seront récompensés. En Féminine, les récompenses seront attribuées aux trois premières Cadettes, Juniors/Sénior. 1 coupe au 1^{er} Espoir, 1 coupe au 1^{er} Vétéran 40 ans et +, et 1 coupe au 1^{er} Vétéran 50 ans et +.

COMMISSAIRES : Mr GONNEAU Jean Denis, Mme MASCAREL Marie Annick, Mr GOULJAR Eddy, Mr MAREUX Alix

JUGE A L'ARRIVEE : Mr CHEFIARE Anthony.

DELEGUE FEDERAL: Mme Huguette THIONG-TOYE.

Pour tout autre point du règlement, se référer à la réglementation de la Fédération Française de Cyclisme.

Siret : 447 689 019 00019

Association déclarée (Journal Officiel du 24 juillet 1954)

Agrément Ministériel 104.S.14 (Arrêté du 26 janvier 1967)